

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D2026-6-8

Nombre de conseillers en
exercice : 19

Présents : 14

Votants : 19

**Objet : Convention entre la
Maison de Santé
pluriprofessionnelle, le
CCAS et la Mairie**

SEANCE DU VENDREDI 26 JUIN 2026

L' an deux mille vingt six, le vendredi 26 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal - Mairie, sous la présidence de Monsieur ARNAL André, Le Maire.

Date de convocation du : 22 Juin 2026

Présents : Monsieur PARRO Jean-François, Monsieur MARRE Francis, Madame GLADINE-ROUCHY Laure, Monsieur LESMARIE Bruno, Madame LAROUSSE Valérie, Madame MAISONOBE Aurélie, Monsieur BITAUD Yoann, Madame AMBLARD Catherine, Madame CHASTILLON Mireille, Monsieur ARNAL André, Madame CLUSE Nathalie, Madame DELHOSTAL Anne, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel

Pouvoirs :

Monsieur GIBERT Benoît a donné pouvoir à Madame GLADINE-ROUCHY Laure
Monsieur ALRIVIE Yohann a donné pouvoir à Madame DELHOSTAL Anne
Monsieur LESCURE Benjamin a donné pouvoir à Madame CLUSE Nathalie
Madame FOUSSAT Françoise a donné pouvoir à Madame GANE Cécile
Monsieur RODIER Jean-François a donné pouvoir à Monsieur LACROIX Michel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur GIBERT Benoît, Monsieur ALRIVIE Yohann, Monsieur LESCURE Benjamin, Madame FOUSSAT Françoise, Monsieur RODIER Jean-François

Secrétaire de Séance : Madame Aurélie MAISONOBE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de mener des actions de prévention partagées avec la Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP) de Jussac.

Ce partenariat entre la MSP, la Mairie et le CCAS vise à structurer les échanges entre les acteurs sanitaires et sociaux, faciliter l'orientation et l'accompagnement des publics fragiles, développer des actions de prévention de santé.

Pour organiser ce partenariat, une convention tripartite est nécessaire. (cf annexe).

Ouïe l'exposé présenté,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, décide :

- **DE VALIDER** le partenariat entre la MSP, le CCAS et la Mairie ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention tripartite et tout document nécessaire à l'opération.

Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

La secrétaire de séance,
Aurélie MAISONOBE



Pour extrait conforme,
Le Maire,
André ARNAL

